



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Roissy, le 7 Juillet 2014.

**Pôle  
International  
des Roissy :**

# **REVOIR ET ÉTENDRE LE PDE !**

Les accords Plan de Déplacement Entreprise de janvier 2010 (CFDT/SUD/CGT/FO), puis de juin 2012 à Roissy Hub pour les brigades 15/22 et 17/24 (CFDT/FO), ont permis de renforcer les navettes vers le pôle des Roissy en appui des transports en commun, d'engager un travail sur le co-voiturage, mais aussi de compenser financièrement les personnels des brigades atypiques à hauteur de 35 € bruts forfaitaires par mois qui ne peuvent pas prendre les transports en commun. Sauf que ces accords ne concernent pas la Piac de Roissy ! Hors, aujourd'hui, la constitution du pôle International autour des deux sites de Roissy pour capter les activités et les emplois de Mitry-Mory, d'Orly CTCCOM et de Gonesse Tim est devenue une réalité.

## **C'EST POURQUOI LA CFDT REVENDIQUE :**

- ✓ **L'extension des accords du Hub vers la Piac ;**
- ✓ **La revalorisation du montant de l'accord PDE ;**
- ✓ **L'adéquation des transports en commun avec les régimes de travail, à discuter avec le STIF ;**
- ✓ **Le renforcement des navettes.**

Faire venir des agents et cadres vers le pôle, c'est bien, qu'ils aient un accompagnement financier pour ce faire est normal, mais travailler sur la compensation du coût des trajets et améliorer sensiblement les capacités pour travailler sur les Roissy, c'est encore mieux ! La CFDT considère anormal, dès lors qu'un seul pôle d'attractivité est en place, qu'un des deux centres soit exclu du bénéfice des accords trouvés au Hub, dont le montant nécessiterait d'être revu à la hausse, vu l'envolée des prix du carburant. C'est une vision de justice sociale, entre agents des deux centres, mais aussi entre agents reclassés d'autres centres : Gonesse Tim dispose d'un montant de 40 € mensuels, au prorata des jours réellement travaillé, alors que d'autres (Orly CTCCOM, Mitry-Mory) n'avait rien !

La question a été posée le 2 juillet 2014 à la DRL, lors du Comité Technique sur l'accord sur le régime de travail de nuit à Roissy Piac. La réponse du Directeur de la Production de la DRL est claire : la DRL est d'accord pour une harmonisation entre les deux centres, et pour une renégociation de l'accord de 2010, et que le niveau de négociation serait la DRL. Dont acte. Reste à mettre en correspondance les actes. Pour aider l'ouverture d'un chantier de négociation sur le sujet, la CFDT vous invite à signer massivement la pétition qui vous sera proposée !

**DU 1<sup>ER</sup> AU 4  
DÉCEMBRE**

**2014**

**JE VOTE  
CFDT**



**AVEC NOUS,  
DONNEZ DE LA VOIX  
À VOTRE VOIX**